

Envoyez le formulaire de demande dûment rempli à :

Directeur, Direction du financement des projets stratégiques
 Division du financement général et de l'analyse financière
 en matière d'électricité
 Office ontarien de financement
 1, rue Dundas Ouest, bureau 301
 Toronto (Ontario) M7A 1Y7

Veillez remplir le formulaire de demande et y joindre les documents exigés qui figurent sur la liste de contrôle des pièces justificatives de la partie 5. Il est à noter que l'on pourrait vous demander de fournir de plus amples renseignements avant que l'examen de votre demande puisse être terminé.

Le Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones est un programme discrétionnaire. La décision d'attribuer une garantie demeurera à la discrétion exclusive et absolue de Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario.

Si vous avez des questions, veuillez envoyer un courriel à algp@ofina.on.ca

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Investissement du demandeur dans le projet \$ _____ Garantie d'emprunt demandée \$ _____

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

- Les renseignements fournis dans cette section ont trait à l'entité autochtone qui demande la garantie d'un prêt participatif.

1. Dénomination sociale du demandeur : _____

2. Actionnaire(s) du demandeur (nom(s) des collectivités des Premières nations/organismes autochtones) :

Nom de la collectivité	Adresse	Genre de collectivité (Première nation, organisme de Métis ou conseil tribal)	% de participation
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

3. Personne-ressource du demandeur (représentant communautaire)

Prénom : _____ Nom : _____

Titre : _____

Tél : _____ Courriel : _____ Adresse postale : _____

Ville/municipalité : _____

Province : _____

Code postal : _____

4. Autre(s) personne(s)-ressource(s) autorisée(s) à discuter de la demande auprès de l'OOF (p. ex., prêteurs, avocat, partenaires) :

Nom	Titre	Organisme	Téléphone	Courriel
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

5. Est-ce que le demandeur exploite une autre entreprise? Dans l'affirmative, donnez une brève description.

PARTIE 2 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE PROJET

- Les renseignements fournis dans cette section portent sur le projet pour lequel le demandeur cherche à obtenir une aide financière.

1. Nom du projet (dénomination sociale exacte, le cas échéant) _____
2. Nom de l'entité qui sera propriétaire du projet : _____
3. Nom de l'exploitant du projet : _____
4. Emplacement du projet : _____
5. Est-ce que le projet se trouve sur
des terres de réserve? Oui Non
des terres traditionnelles? Oui Non
6. Type de projet : Énergie renouvelable Transport Autre, veuillez préciser _____

Si le projet comporte un Contrat d'achat d'énergie, veuillez remplir la partie 3.

7. Mandat du projet établi par : Bail privé Bail en vertu de la *Loi sur les Indiens*
 Permis en vertu de la *Loi sur les Indiens* Autre, veuillez préciser : _____

8. Total des dépenses en immobilisations pour le projet : _____

9. Sources et montants de la dette du projet :

Nom de l'entité qui emprunte	Nom du prêteur	Montant (\$)
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Total: _____

10. Sources et montants de la valeur nette du demandeur

Source des fonds	Montants (\$)
<u>Emprunt PGEA</u>	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Total : _____

PARTIE 3 - RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET POUR LES GÉNÉRATEURS

1. Type de projet : Éolienne Biomasse Solaire
 Hydro-électrique Autre, veuillez préciser _____
 2. Capacité (MW) : _____
 3. Type de convention d'achat d'électricité : _____
 4. Contrat de type TRG :
Le projet est-il admissible au supplément aux Autochtones? Oui Non
Si oui, quelle est la valeur (par kWh produit) du supplément aux Autochtones? _____
 5. Contrat de type autre que TRG :
Nom de l'acheteur : _____
-

PARTIE 4 - AVANTAGES DU PROJET POUR LA COLLECTIVITÉ

- Les renseignements à fournir dans cette section sont facultatifs.

1. Veuillez décrire ci-dessous la raison pour laquelle votre collectivité aimerait participer au projet et comment, selon vous, le projet pourrait être utile à votre collectivité.

2. Avantages économiques. (À titre d'information seulement. Ces renseignements ne seront pas utilisés à des fins d'évaluation.)

	Nombre de nouveaux emplois créés ou maintenus dans la collectivité	Nombre de nouveaux emplois créés ou maintenus en Ontario	Revenus générés en \$	Autres avantages (veuillez préciser)
1 ^e année	_____	_____	_____	_____
2 ^e année	_____	_____	_____	_____
3 ^e année	_____	_____	_____	_____
4 ^e année et +	_____	_____	_____	_____

Renseignements supplémentaires

Veillez fournir ci-dessous tous autres commentaires et indiquer à quelle section et à quelle question ils se rapportent.

PARTIE 5 - PIÈCES JUSTIFICATIVES

Les documents décrits dans la liste de contrôle permettront à l'OOF d'effectuer une vérification préalable et de traiter la demande. De plus amples renseignements pourraient être demandés afin d'étudier la demande avec une diligence raisonnable.

Il est à noter que s'il n'est pas nécessaire que les approbations réglementaires soient en place au moment de la demande, les projets doivent démontrer que toutes les principales approbations réglementaires sont en place pour que l'approbation finale de la garantie soit donnée.

Veillez confirmer que les documents suivants sont joints :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Liste de conditions de l'emprunt que l'on demande de garantir (y compris taux d'intérêt, échéance, garantie proposée et son rang, ainsi qu'engagements) * | <input type="checkbox"/> Entente de recouvrement des coûts de connexion, ou entente similaire (pour projet de génération)* |
| <input type="checkbox"/> Liste de conditions de l'emprunt garanti prioritaire pour le projet et/ou accord d'emprunt (y compris taux d'intérêt, échéance, garantie proposée, et engagements)* | <input type="checkbox"/> Évaluation indépendante du rendement énergétique (pour projet de génération)* |
| <input type="checkbox"/> Entente d'achat d'électricité conclue (pour projet de génération) | <input type="checkbox"/> Lettres d'offre d'autres sources de financement auxquelles le demandeur a présenté une demande concernant le projet (le cas échéant) |
| <input type="checkbox"/> Décision de la CEO confirmant le tarif de réglementation (pour projet de transport) | <input type="checkbox"/> États financiers vérifiés pour le demandeur pour les trois dernières années, ou depuis la date de constitution en société |
| <input type="checkbox"/> Modèle financier (y compris les coûts vérifiés par un ingénieur et les flux de trésorerie disponibles pour rembourser l'emprunt PGEA) | <input type="checkbox"/> États financiers vérifiés pour les actionnaires du demandeur pour les trois derniers exercices |
| <input type="checkbox"/> Ententes relatives à la structure organisationnelle du projet du demandeur ou dans lequel il propose d'investir (par exemple, ententes de partenariat ou de coentreprise) et organigramme* | <input type="checkbox"/> Toutes autorisations communautaires pertinentes (p. ex., résolutions des conseils de bandes) relatives au projet ou à la demande afférente au Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones* |
| <input type="checkbox"/> Ententes relatives à la construction* | <input type="checkbox"/> Tous les documents relatifs à l'entité du demandeur, qui ont trait à l'existence et à l'autorité de l'entité (p. ex., les statuts constitutifs, les règlements administratifs, les registres d'actionnaires ou d'unités, etc.) |
| <input type="checkbox"/> Ententes relatives à l'équipement / aux fournitures (le cas échéant)* | <input type="checkbox"/> Toute approbation réglementaire reçue ainsi que la date prévue d'approbation de toute demande d'approbation réglementaire en instance |
| <input type="checkbox"/> Contrat d'exploitation et d'entretien* | <input type="checkbox"/> Tout bail et permis pertinent |
| <input type="checkbox"/> Plan d'affaires du demandeur et/ou du projet | |

* Les versions provisoires de ces documents seront acceptées pour lancer le processus d'examen de diligence raisonnable, cependant, des versions signées seront exigées pour la clôture des comptes.

PARTIE 6 - CONSENTEMENT ET ATTESTATION

CONSENTEMENT RELATIF À L'UTILISATION ET À LA DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS

Les renseignements contenus dans la demande et obtenus dans le cadre de celle-ci seront utilisés par l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») pour évaluer la demande et obtenir toutes les approbations nécessaires concernant la fourniture d'une garantie d'emprunt.

En présentant cette demande, le demandeur autorise l'OOF à partager tous renseignements relatifs à la demande avec Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario (la « Province »), qui, plus précisément, englobe tous les ministères, ainsi qu'avec les employés, agents et conseillers de l'OOF, y compris le responsable de la diligence raisonnable, à des fins d'examen de la demande, d'administration du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones (le « PGEA »), de respect des obligations du gouvernement à l'égard de la responsabilité et de la reddition de comptes, et à toute autre fin connexe.

En outre, le demandeur autorise l'OOF à s'adresser aux entités énumérées ci-dessous en rapport avec l'une ou l'autre des fins précisées ci-dessus et, ce faisant, le demandeur autorise l'OOF (i) à obtenir tous renseignements requis auprès de telles entités, et (ii) à partager les renseignements contenus aux parties 1, 2 et 3 de la demande avec les entités suivantes :

- La banque, le comptable, l'avocat, l'agent d'assurance, le conseiller et fournisseur de services tels qu'établis à la partie 1 de la présente demande, ou tels qu'autrement déterminés par le demandeur
- Le(s) prêteur(s) du projet, tels qu'établis à la partie 2 de cette demande, ou autrement déterminés par le demandeur
- Le(s) partenaire(s) du projet, tels qu'établis à la partie 4 de cette demande, ou autrement déterminés par le demandeur
- Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
- Hydro One
- Municipalités
- Services aux Autochtones Canada
- Pêches et Océans Canada
- Transports Canada

L'OOF et sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario ne seront pas responsables des pertes ou dommages encourus à la suite de l'usage ou du partage de renseignements liés à la demande aux fins mentionnées aux présentes.

Si l'OOF découvre d'importantes inexactitudes dans cette demande d'aide financière ou dans les documents fournis à l'appui de la demande, celle-ci sera rejetée.

En outre, le demandeur autorise l'OOF et sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario à faire des annonces publiques au sujet du projet, y compris son emplacement, sa capacité, et les noms des partenaires du projet, ainsi que la valeur de la garantie d'emprunt ou de l'offre conditionnelle, suivant le cas.

Le demandeur convient qu'à aucun moment il ne communiquera directement ou indirectement avec les médias en ce qui concerne cette demande ou l'attribution de toute garantie d'emprunt ou de lettre d'offre conditionnelle ou toute entente en résultant sans le consentement préalable de l'OOF et seulement en coordination avec l'OOF.

L'OOF est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, L.R.O. 1990, c.F. 31, dans sa version modifiée (LAIPVP), et, à ce titre, la LAIPVP s'applique à toute information que le demandeur fournit à l'OOF. Sauf disposition contraire des présentes ou exigée par la loi ou par une ordonnance d'un tribunal, l'OOF maintiendra la confidentialité de tous les renseignements contenus dans la présente demande que le demandeur a fournis à l'OOF à titre confidentiel. Le demandeur reconnaît que tout renseignement que fournit le demandeur dans cette demande pourrait être divulgué si la loi ou une ordonnance d'une cour ou d'un tribunal l'exige.

ATTESTATION

L'OOF et la province n'assument aucune obligation ni aucune responsabilité envers le demandeur eu égard à une quelconque garantie de prêt tant qu'une garantie de prêt n'a pas été exécutée avec tel demandeur, et uniquement selon les modalités de telle garantie de prêt.

Le demandeur reconnaît que l'attribution d'une garantie de prêt en vertu du PGEA demeure discrétionnaire. L'OOF et la province se réservent le droit, à leur entière discrétion, de rejeter toute demande, en totalité ou en partie, quelles que soient les circonstances, et se réservent en outre le droit d'évoquer d'autres propositions que celles incluses dans la demande. La province se réserve également le droit d'apporter des modifications au PGEA, pour quelque raison que ce soit, d'annuler le PGEA dans sa totalité ou en partie, en tout temps et pour quelque raison que ce soit, ou de suspendre le PGEA en totalité ou en partie, pour quelque raison que ce soit, pendant toute période de temps établie par la province, à son entière discrétion, toujours sans aucune obligation ni aucun remboursement à l'endroit du demandeur.

En présentant cette demande, le demandeur accepte de ne pouvoir, en aucun cas, recouvrer des dommages-intérêts en rapport avec telle demande au PGEA, auprès de la province et de l'OOF, que telle réclamation en dommages-intérêts découle de quelque motif d'action : contrat, garantie, équité, négligence, conduite intentionnelle, créance désavantageuse ou autre, y compris toute action ou réclamation résultant de tout acte ou toute omission, par négligence ou autre, de la part de la province ou de l'OOF. Toute décision de la province ou de l'OOF d'accepter, de refuser ou de rejeter toute demande, ou de garantir le prêt de tout autre demandeur sera définitive et contraignante, et ne pourra faire l'objet d'un appel ou d'une révision judiciaire.

Dénomination sociale du demandeur _____

Signature

(J'ai le pouvoir d'engager la société)

Date

Nom : _____

Titre : _____
